

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D309

Séance du 15 décembre 2011 - Convocation du 7 décembre 2011

Compte rendu affiché le 23 décembre 2011

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, Mme RIVE-OLLIVIER, M. AUROY, M. VALETTE, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, Mlle FERNANDES, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUD, Mme ORIOL, M. MANIKAS

Absents représentés

Mme GOYON par Mme GLATARD, Mme MARMONIER par M. BUFFARD, Mme DUMARD par Mme LEBAHAR, Mme CHIGNARD par Mme RIVE-OLLIVIER, Mlle ROGER par M. RACHAS, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUD, Mme CORSET par M. MANIKAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Vacations funéraires

La loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, a modifié les dispositions applicables en matière d'opérations funéraires.

Parmi les dispositions de la loi, figurent les vacations funéraires et sont précisées toutes les opérations de surveillance des opérations funéraires qui donnent lieu à versement d'une vacation.

En vertu de la loi, il est proposé de fixer pour les agents de la Commune de Neuville-sur-Saône, le montant de la vacation à **20 €** pour toutes les opérations concernées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008,
- **FIXE à 20 € le montant de la vacation versée au titre des opérations funéraires prévues au Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 15 décembre 2011
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 20/12/2011
- Publication ou affichage le 20/12/2011
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 20 décembre 2011
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.